

délibération :
D_2020_8_18

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 19

Date de convocation du : 12 Octobre 2020

Votants : 19

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur
LACROIX Michel, Madame LINARD Danielle, Madame MALHERBES Caroline,
Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY
Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy,
Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur ROUX Hervé

**Objet : Vidéoprotection sur
la Commune**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Anne DELHOSTAL

Réagissant à une recrudescence de vols répétés avec effraction et de nombreuses incivilités et dégradations commis
au préjudice des biens publics et privés, un diagnostic de vidéoprotection a été réalisé par le personnel de la Cellule
de la Prévention Technique de la Malveillance de la gendarmerie du Cantal, en application de la délibération (D2019-6
-11) du Conseil Municipal du 3 décembre 2019.

Cette étude a fourni en Mai 2020 des recommandations sur la pertinence du dispositif et sur l'implantation des
caméras afin d'optimiser la protection des espaces identifiés par le référent sûreté, en l'occurrence :

- Entrées et sorties de la ville (axes principales et secondaires).
- Abords de la salle polyvalente et une caméra intérieure, des infrastructures sportives et de la ferme équestre.
- Abords du cimetière et de la chapelle d'Hauterive.
- Quartiers résidentiels.

Au regard des nouveaux méfaits visant le quartier d'Hauterive et non identifié à l'époque comme étant un espace
méritant une couverture vidéo par les services de la gendarmerie, une caméra supplémentaire permettra de
superviser ce secteur.

Compte tenu aussi des agressions violentes visant les équidés depuis le début de l'année sur le territoire national, les
capteurs implantés aux abords de la salle polyvalente renforceront aussi le centre équestre construit à proximité.

Il est rappelé que la vidéoprotection adossé à des textes réglementaires (CSI) est un outil permettant de concourir à la
prévention de la délinquance et à la sécurité de la vie publique de Jussac.

En conclusion, les objectifs de la commune, est de se doter d'équipements vidéoprotection pour :

- Dissuader la délinquance d'appropriation (vols, cambriolages, etc.) ;
- Superviser de manière dissuasive les espaces où la tranquillité publique est troublée par les actes d'incivilité, certes
contenus, mais qui marquent les esprits ;
- Protéger le patrimoine municipal ;
- Contribuer à la protection des activités commerciales, artisanales et industrielles ;
- Sécuriser les flux d'entrée et de sortie ;
- Aider la gendarmerie dans ses investigations pour identifier les auteurs de trouble et les délinquants ;
- Endiguer le développement du sentiment d'insécurité dans la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de mis en œuvre du dispositif de vidéoprotection sur la commune de Jussac ;
- **SOLLICITE** les appuis financiers de l'état au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et radicalisation (FIPDR) ainsi que de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes selon son plan État Région 2015-2020 visant à renforcer la sécurité des espaces publics.
- **PRECISE** que les dépenses sont prévues au budget de la Commune.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Jean-François Rodier'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JUSSAC' at the top and '(Cantal)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the top and sides of the stamp.